

prochaines années. Cette politique, donc, qui avait à l'origine pour objet d'accroître la collaboration entre les universitaires et le milieu des affaires, semblait tout autant viser l'accroissement du financement de base des conseils qui accordent des subventions. En poursuivant ces deux buts à la fois, il semble que ni l'un ni l'autre n'a vraiment été atteint. Les conseils ont pris l'habitude de recevoir des augmentations de fonds, qui dépendent de la participation du secteur privé, mais rien n'est fait pour stimuler cette participation.

Cette politique s'avère donc impropre à accroître les budgets des conseils, d'autant qu'elle répartit inégalement cet argent entre les grandes universités de recherche. Nous avons déjà dit comment cinq universités (Waterloo, Toronto, McGill, Queen's et Alberta) avaient reçu la moitié des fonds déclarés en provenance du secteur privé aux termes des règles régissant le CRSNG. Dans le cas du CRSH, cinq universités encore (Toronto, Alberta, Queen's, York et Ottawa) ont également reçu la moitié des revenus déclarés au cours de la première année du programme. Nous ne disons pas que cela soit mauvais, mais le gouvernement doit se rendre compte que c'est là une des répercussions, sans doute imprévue, de sa politique.

Ces répercussions, c'est-à-dire l'impact de la politique sur les budgets des conseils et la répartition inégale des dollars de recherche entre les établissements, sont deux questions sur lesquelles le gouvernement devra se pencher lorsqu'il réexaminera cette politique l'an prochain.

### **Le coût d'administration**

Toute étude de l'efficacité d'un programme prise au sens large doit comprendre un examen des dimensions d'économie et d'efficience. Sans y consacrer beaucoup de temps, le Comité a fait d'intéressantes découvertes à ce sujet. Premièrement, les conseils qui accordent des subventions ont dû embaucher du personnel additionnel pour implanter la politique. En fait, le Dr May, président du CRSNG, a dit au Comité que son Conseil avait embauché seize personnes supplémentaires dans ce but. Pourtant, aucune partie des fonds reçus par les universités ne pourrait être utilisée à des fins administratives. Le Dr May a dit au Comité qu'il s'attendait que les universités embauchent du personnel supplémentaire pour administrer la politique, mais Mme Carol Gillen de l'Université de Toronto a affirmé au contraire que personne n'avait été embauché à cette fin. Il ne fait aucun doute que, sans ces ressources, les universités auraient de la difficulté à administrer ce programme avec efficacité. Le Comité espère que lorsque le gouvernement cherchera à en évaluer l'efficacité, il se demandera si des ressources dont disposent les universités leur permettent de poursuivre efficacement cette politique.

Le Comité reconnaît que le fait d'interdire que les fonds provenant des conseils soient utilisés à des fins de soutien administratif va dans le sens de la pratique suivie par les conseils avant l'entrée en vigueur de la politique. Le Comité estime que le gouvernement se trompe en supposant que les frais généraux de la recherche seront épongés par les crédits généraux de fonctionnement des universités. Nous avons également examiné cette question dans notre rapport sur LA POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE, lorsque nous avons recommandé que, dès lors que le gouvernement accorde des bourses ou signe des contrats pour appuyer des recherches effectuées dans les universités, il devrait en assumer l'ensemble des frais généraux.